



MN/SC

## Déclaration

Devant le mépris affiché par le SPQN concernant leur légitime revendication sur la politique salariale, les délégués du SGLCE réunis ce jour en assemblée générale ont décidé de reprendre les mouvements suspendus depuis le 6 février.

Ils réitèrent leur demande d'une augmentation de salaire de 1,94 % en 2014 avec un premier palier de 1 % au 1<sup>er</sup> avril.

Faute de réponse de l'organisation patronale, les arrêts de travail sont susceptibles de s'amplifier dans les prochains jours.

Paris, le 20 mars 2014